

## ERRATUM

- adaptation des dates reprises dans le document à la nouvelle année académique ;
- intégration des nouvelles dispositions légales concernant les étudiants en situation de handicap (le décret du 07/02/2019 portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur ayant modifié le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif) ;
- création du statut d'étudiant-entrepreneur (statut académique dont peuvent bénéficier les étudiants concernés par le statut social et fiscal prévu par la loi du 18/12/2016) + procédures et modalités relatives à l'octroi de ce statut académique ;
- ajout d'une disposition en application du RGPD : lors de son inscription, l'étudiant consentira désormais (en acceptant le REE) que ces données personnelles soient transmises aux hôpitaux pour faciliter la création d'un compte informatique en leur sein pour la durée de leurs stages ;
- ajout d'une disposition visant à réglementer la question des droits d'auteurs sur les travaux et les créations des étudiants.